

Lettre ouverte aux ministres *Quel devenir pour la DGCCRF*

Messieurs les ministres,

FO Finances avec son syndicat **CCRF FO**, ne peut que constater la gestion interministérielle désastreuse des agents placés en direction départementale interministérielle, DDI, avec un impact négatif sur les effectifs et les conditions d'exercice des missions, et en corollaire une gestion opaque des crédits alloués par chaque ministère.

L'organisation territoriale des services déconcentrés de la DGCCRF la place en risque opérationnel pour appréhender, à moyens constants, les fraudes complexes organisées à une échelle nationale ou régionale, ainsi que les enjeux du numérique, en particulier en matière de régulation du e-commerce. En effet, ces enjeux dépassent l'échelle du département, voire de la région, et nécessitent de plus en plus de réaliser des contrôles d'acteurs localisés hors de nos frontières ou un pilotage très fin à un niveau supra-départemental en termes de ciblage et de stratégie de suites.

FO Finances et **CCRF FO** dénoncent les pistes d'évolution, de priorisation et d'abandon des missions et l'extension du pouvoir des préfets. Pour **FO**, il est indispensable de faire évoluer la structure de la DGCCRF pour le bon exercice de l'action publique et d'envisager enfin la sortie des DDI.

Dans les départements les moins dotés en effectifs, l'organisation ne permet ni de couvrir de manière satisfaisante les missions CCRF, ni d'assurer aux préfets une couverture satisfaisante des enjeux territoriaux, faute de disposer d'une palette suffisamment large de compétences. La Cour des Comptes a signalé le sujet en 2024 et 2025 et a appelé à une réforme de cette organisation (recommandation du rapport sur la protection des consommateurs à l'ère du numérique, 2025).

Actuellement, près de 50 départements sont dotés de moins de 10 effectifs CCRF. Faute de taille critique et d'encadrement des métiers



chacun pour tous avec

de proximité, ces services ne peuvent plus assurer une couverture adaptée des enjeux territoriaux et nationaux. Les efforts de mutualisation qui ont été tentés à l'échelle des départements, sont restés limités. Ces expériences ont montré la fragilité du dispositif et impacté de façon négative le baromètre social dans ces structures.

Dans le cadre du chantier « État efficace », la lettre du Premier Ministre énonce 70 chantiers dont celui de la réorganisation du réseau de la DGCCRF, sans plus de précision. **FO** réclame une redéfinition des structures CCRF, afin d'assurer une véritable chaîne de

commandement, tout en maintenant l'ensemble des implantations départementales et infra-départementales. La fédération des Finances avec son syndicat national, **CCRF FO**, exigent des informations sur l'évolution de ce dossier. **FO** a alerté la Direction Générale sur le stress engendré par ces incertitudes et ces réorganisations récurrentes. Le syndicat restera vigilant à ce que les conditions de travail et le quotidien des agents soient effectivement pris en compte dans le cadre de cette énième réorganisation.

Le syndicat **FO CCRF, avec l'appui de sa fédération, vous rappelle ses revendications :**

- **Le retour à une gestion hiérarchique directe avec son administration de tutelle.**
- **La mise en place d'un vrai débat de fond sur les missions de service public de la CCRF, leur organisation et l'adéquation nécessaire des moyens à mettre en œuvre.**
- **Une redéfinition des structures CCRF dans une dynamique assurant une véritable chaîne de commandement pour l'ensemble de nos missions, de l'échelon central jusqu'au niveau déconcentré, afin que chaque agent CCRF soit placé sous l'autorité d'un cadre CCRF.**
- **La nécessité du maintien de l'ensemble des implantations départementales et infra-départementales.**

FO Finances et son syndicat, restent disponibles pour débattre de ces sujets.

A Paris, le 18 mars 2026